



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

«ORGANISME»
«FONCTION»
«CIVILITE» «NOM» «PRENOM»
«ADRESSE1»
«ADRESSE2»
«CODE_POSTAL» «VILLE»

Saint Gervais les Bains, le septembre 2023

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N/Réf : JMP/RDN/CR/1510390

Objet : Subvention 2024
PJ : questionnaire

«FONCTION»,

Comme chaque année, la commission des finances se réunira au mois de novembre pour étudier les demandes de subventions aux associations et proposer leur montant au Conseil municipal. Celui-ci sera intégré au budget primitif 2024.

Restant à l'écoute des besoins des associations qui participent à la vie de la commune, et afin de préparer cette réunion, je vous remercie de m'adresser les documents suivants soit par voie postale, soit par e-mail : finances@saintgervais.com **avant le 16/10/2023** :

1°) Un courrier précisant votre fonctionnement, vos actions courantes et vos projets pour le prochain exercice

2°) Le dossier ci-joint de demande de subvention complété et signé. Ce document peut être téléchargé sur le site internet de la Mairie :

<https://mairie.saintgervais.com/votre-mairie/budget/subventions-aux-associations/>

3°) Pièces à joindre obligatoirement :

- o Bilan du dernier exercice clôturé ;
- ✓ Le bilan retrace la situation financière de votre association à la date de clôture. Il correspond à la somme des résultats antérieurs (bénéfice ou perte) et du résultat de l'exercice et permet d'apprécier la situation financière de votre association



✓ Il peut être synthétisé sous la forme suivante :

	DEBIT	CREDIT
Solde à la clôture précédente		
Résultat du dernier exercice		
Solde général (Total)		

- Compte de résultat du dernier exercice clôturé ;
- Rapport du commissaire aux comptes (si concerné) ;
- Procès-verbal de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes du dernier exercice ;
- Budget prévisionnel

4°) Un relevé d'identité bancaire ;

5°) Pour les nouvelles associations ou en cas de modification des statuts ou des dirigeants, une copie de la déclaration de votre association en sous-préfecture ou la dernière mise à jour ainsi que votre numéro de SIRET ou SIREN ou inscription en Préfecture.

Si vous bénéficiez de la mise à disposition de locaux communaux pour les équipements sportifs, merci d'indiquer le nombre d'heures utilisées dans la dernière page du dossier de demande de subvention ci-joint.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, «FONCTION», l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Conseiller Départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX